

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

16 août 2017

Lors de la séance des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi seizième jour du mois d'août deux mille dix-sept (16-08-2017) à compter de vingt heures (20 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, situé au 560, rue Notre-Dame à Saint-Tite, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Bernard Thompson, préfet et maire de maire d'Hérouxville;
- Monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban et préfet suppléant;
- Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite;
- Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives;
- Monsieur Daniel Petit, maire de Grandes-Piles;
- Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle;
- Madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Bernard Thompson, préfet; Monsieur Claude Beaulieu, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet, monsieur Bernard Thompson, déclare l'ouverture de la séance à 20 h.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Re 17-08-118

Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, propose, appuyé par monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

- Ouverture de la séance;
- Adoption de l'ordre du jour;
- Adoption de procès-verbaux :
 - a) De la séance ordinaire du 21 juin 2017;
 - b) De la séance extraordinaire du 27 juin 2017;
 - c) De la séance extraordinaire du 5 juillet 2017;
- Adoption des comptes à payer;

- Correspondance;
- Pacte rural : Adoption du rapport 2014-2015;
- Fonds de développement du territoire (FDT) :
 - a) Adoption du rapport annuel d'activités au 31 mars 2017;
 - b) Ajustement de la politique d'investissement;
- Programme d'aide au développement forestier (PADF) – rapport 2016 et plan d'action 2017-2018;
- Appui à la Ville de La Tuque : Compensation en redevances sur les barrages hydroélectriques;
- Appui au projet de Train à Grande Fréquence (TGF) de Via Rail;
- Appui à la MRC de Matawinie : Lignes directrices du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles à propos de la vente des terres du domaine de l'État;
- Projet « Qualité de l'eau des puits privés de la Mauricie »;
- Hydro-Québec, projet de remplacement du poste 230-25 kV Le Bourdais :
 - a) Avis de la MRC en vertu de l'article 151 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
 - b) Appui la demande d'Hydro-Québec auprès de la CPTAQ pour aliéner les lots requis pour la nouvelle installation;
- Avis auprès de la CPTAQ pour une demande d'utilisation non-agricole à Hérouxville;
- Dossier loisir dans Mékinac;
- Agrandissement du Parc industriel régional;
- Autorisation de transfert d'un terrain pour l'implantation d'une nouvelle entreprise;
- Réfection de chemins dans les Territoires non organisés
 - a) Chemin Doheny, secteur Tawachiche;
 - b) Réfection majeure 0-9 km à Matawin;
- Varia :
 - a) Asclépiade (filiale- appui financier à la filiale Asclépiade- Appui à Encore 3);
 - b) Prolongement et aménagement du centre de transbordement;
 - c) Appui à Saint-Tite : Mise aux normes de l'aréna;
 - d) Annexion d'une partie de Sainte-Thècle à Lac-aux-Sables;
- Questions de l'assemblée;
- Levée de l'Assemblée

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 JUIN 2017

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 21 juin 2017 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Re 17-08-119

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2017.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 JUIN 2017

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 27 juin 2017 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Re 17-08-120

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphé propose, appuyé par monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 juin 2017.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 JUILLET 2017

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal du 5 juillet 2017 a été transmise électroniquement à chaque membre du conseil, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Re 17-08-121

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle et il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 5 juillet 2017.

- Adopté à l'unanimité -

ADOPTION DES COMPTES

Deux listes de comptes à payer ont été présentées au Conseil des maires.

1^{re} liste

M.R.C. DE MÉKINAC

Rémunération des employés (es) (8 semaines) 124 849.08

Déplacement des employés (es) 4 022.78

Fournisseurs de biens et services (2 mois)

Telus	330.71
Telus mobilité	372.57
Xittel (téléphone)	1 361.74
Xittel (internet)	1 034.78
Distribution Vithemon	106.25
RREMQ	23 480.55
Union-Vie	15 337.70
Hydro-Québec	1 360.19
Monsieur Marcel Perron et Sylvie Champagne	2 687.42
Entreprises de distribution Denis Samson	289.00
Servitec inc. - contrat mensuel, service technique	14 499.61
Fournitures de bureau Denis	1 188.89
Fonds de l'information foncière	468.00
Syndicat des employés	1 557.01
Boulangerie Germain	220.01
Chez Jacob	182.25
Groupe CCL	419.49
Microgest informatique	2 039.25
RGMRM (enfouissement, boues fosses septiques, Q-P)	215 716.81
Savonnerie B-L	60.07
XEROX Canada	391.84
Pierre Beauséjour	4 800.00
CS de l'énergie	5 050.76
DV Auto inc.	64.86
Daniel Beaupré (location ponton)	75.00
<u>Compensation collecte sélective</u>	
Municipalité de Saint-Adelphe	5 932.00
Municipalité de Grandes-Piles	2 593.00
Municipalité d'Hérouxville	8 597.00
Municipalité de Lac-aux-Sables	8 493.00
Municipalité de Saint-Roch-de-Mékinac	2 424.00
Municipalité de Saint-Séverin	5 501.00
Municipalité de Sainte-Thècle	16 299.00
Municipalité de Trois-Rives	3 051.00
Ville de Saint-Tite	24 576.00
Corp. Développement Rivière St-Maurice	21 488.87
DH Électronique	17.37
Chauffage MC 2007	417.09
Daniel Durocher inc.	436.91
PG Solutions	1 309.57
CARRA	174.28
Ville de Saint-Tite	58.52

Visa :	
Frais de déplacement	948.78
Inreach	73.40
Forum économie sociale	69.00
Registre foncier	11.00
Permis de réunion	88.00

Total fournisseurs : 395 653.55

Fonds de développement du territoire

Ass. des motos anciennes du Québec	400.00
Éditions communautaires des Chenaux	632.36
Fête des Chasseurs	400.00
Fête estivale Lac-aux-Sables	1 000.00
Médias transcontinental	2 150.02
La Fabrique St-Joseph	500.00
O.T.J. de Saint-Séverin	1 000.00
Municipalité de Sainte-Thècle	26 000.00
Le Nouvelliste	2 184.53

Total FDT : 34 266.91

Baux de villégiature

Le Groupe Harnois	508.83
DV Auto inc.	64.86
Fonds d'aide aux villégiateurs	
Aire Nature Grandes-Piles	5 000.00
Ass. des usagers du chemin Joseph St-Amant	9 000.00
Municipalité de Sainte-Thècle	13 200.00

Total Baux de villégiature : 27 773.69

Cour municipale

Ministre des Finances	31 404.30
Postes Canada	1 264.68
Remboursement d'un trop perçu	86.86
SAAQ	150.80

Total Cour municipale : 32 906.64

Grand total : 619 472.65

PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL

Hydro-Québec	28.62
Les Excavations Jovanex	1 218.74
Total :	<u>1 247.36</u>

TNO DE MÉKINAC

SEPAQ (niveleuse)	1 374.91
Ent. Romar	293.19
Service Cité Propre	145.42
Remboursement de taxes	279.03
RIVST-M	200.00
Tourisme Mauricie	2 500.00
Total :	<u>4 792.55</u>

2^e liste

MRC DE MÉKINAC

Déplacements des maires (inclus internet - 40 \$ / mois) (2 mois) 1 980.89

Rémunération des maires 13 495.12

Fournisseurs de biens et services

Équip. D'arpentage Cansel	151.77
CLD Mékinac (golf)	660.00
PG Solutions	3 569.94
RGMRM (enfouissement et boues)	108 928.90
Xérox Canada	704.08
Marcel Perron	163.25
Boulangerie Germain	227.48

Total fournisseurs : 114 405.42

Fonds de développement du territoire

Municipalité d'Hérouxville	16 600.00
École La Croisière	26 000.00

Total FDT : 42 600.00

Cour municipale

SAAQ	94.24
------	-------

Total cour municipale : 94.24

Grand total : 172 575.67

TNO DE LA MRC DE MÉKINAC

Service cité Propre	172.56
Bétonnière La Tuque	23 998.16

Total : 24 170.72

Je, soussigné, Claude Beaulieu, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour le paiement des dépenses ci-jointes projetées par le Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac en date du 16 août 2017.

Claude Beaulieu
Secrétaire-trésorier

Re 17-08-121A

Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, propose, appuyé par madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin et il est résolu d'autoriser le paiement des comptes figurant sur les listes du 16 août 2017 totalisant 792 048.32 \$ pour la MRC, 1 247.36 \$ pour le parc industriel régional et 28 963.27 \$ pour les TNO.

- Adopté à l'unanimité -

CORRESPONDANCE

Le secrétaire-trésorier fait la lecture de la correspondance suivante :

- Monsieur Eric Leclair, conseiller en aménagement du territoire au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles fait un suivi concernant une demande d'information concernant l'ajout de nouveaux pouvoirs et responsabilité qui seront délégués aux MRC, qui devraient s'effectuer au cours de l'année 2018 et qu'une nouvelle entente devra être signée;

- Avis de versement d'un montant de 38 647 \$ représentant l'aide financière dans le cadre de la réclamation partielle numéro 4 pour le dossier 551350 dans le cadre du programme d'infrastructures Québec-Municipalités (subvention service d'ingénierie);
- Le 26 juin 2017, le sous-ministre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Marc Croteau, nous informe d'un projet de décret concernant la déclaration d'une zone d'intervention spéciale sur le territoire de certaines municipalités locales affectées par ces inondations, survenues au printemps 2017, et son processus;
- Le 20 juillet 2017, le sous-ministre au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Marc Croteau, nous informe de l'adoption du décret concernant la déclaration d'une zone d'intervention spéciale sur le territoire de certaines municipalités locales affectées par ces inondations, le 19 juillet 2017;
- Le 4 juillet 2017, avis de versement de la contribution financière pour l'organisation et l'exploitation de service en transport collectif en milieu rural -2017 au montant de 50 000\$ représentant 50% de l'aide demandé pour 2017 du Programme d'aide au développement du transport collectif, volet II, section 1;
- 28 juillet 2017 envoi du chèque de 50 000 \$, mentionnée ci-avant;
- Élise Paquette, directrice générale au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, nous avise que la demande d'aide financière dans le cadre du programme Accès aux plans d'eau pour la pêche récréative 2017-2018 a été refusé bien que la demande remplissait les critères, seules les projets avec un plus haut pointage ont obtenu de l'aide;
- Charles Renaud, capitaine à la SQ nous informe de sa nomination à titre de commandant de la région Mauricie-Lanaudière;
- Invitation à participer au Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA) et que nous avons jusqu'à 22 septembre 2017 pour déposer une demande qui pourrait donner accès à une aide financière de 10 500\$ à 25 000\$;
- Monsieur Luc Fortin, ministre de la Culture et des Communications, nous annonce une contribution financière de 30 000 \$ pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2020 dans le cadre du programme d'Aide aux initiatives de partenariat du ministère de la Culture et des Communications;
- Jean-Marie Giguère, président de l'UPA Mauricie, nous fait part de leur préoccupation concernant l'adoption du projet de la 122, accordant une plus grande latitude aux municipalités quant à la délivrance d'autorisation d'usage non agricole en zone agricole;
- Réception d'un état de dépôt de 60 383 \$ en paiement de la mesure financière visant à compenser les municipalités ayant sur leur territoire des terres publiques non assujetties à la compensation tenant lieu de taxes pour l'année 2017;
- Réception d'un état de dépôt de 1 551 \$ en paiement de la mesure financière de péréquation prévu à l'article 261 de la *Loi sur la fiscalité municipale* pour l'année 2017;
- Remerciement pour notre appui, de la part du comité de la Petite séduction à St-Séverin;

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE

Re 17-08-122

Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin et il est résolu d'autoriser le dépôt de la correspondance.

- Adopté à l'unanimité -

PACTE RURAL : ADOPTION DU RAPPORT 2014-2015

CONSIDÉRANT le bilan du Pacte rural 2014-2015 déposé par Madame Nathalie Groleau, directrice générale adjointe;

CONSIDÉRANT que ledit rapport doit être déposé su MAMOT et approuvé par le Conseil de la MRC de Mékinac;

Re 17-08-123

EN CONSÉQUENCE, monsieur Daniel Petit, maire de Grandes-Piles propose, appuyé par monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite et il est résolu d'approuver le rapport du Pacte rural 2014-2015, tel que déposé.

- Adopté à l'unanimité -

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT) : ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS AU 31 MARS 2017

CONSIDÉRANT le rapport annuel du FDT, en date du 31 mars 2017, préparé par madame Julie Robillard, coordonnatrice du FDT;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'approuver ledit rapport, de le déposer auprès du MAMOT et sur le site de la MRC, en tant que reddition de compte;

Re 17-08-124

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle et il est résolu d'approuver le rapport annuel du FDT en date du 31 mars, tel que déposé.

- Adopté à l'unanimité -

FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT) : AJUSTEMENT DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la politique d'investissement du FDT de la MRC de Mékinac afin d'ajuster quelques paramètres selon le guide du MAMOT, tel que recommandé par les représentants du MAMOT;

CONSIDÉRANT les propositions déposées par madame Julie Robillard, coordonnatrice du FDT;

Re 17-08-125

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'autoriser les modifications requises à la politique d'investissement du FDT de la MRC de Mékinac.

- Adopté à l'unanimité -

**PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT FORESTIER (PADF) –
RAPPORT 2016 ET PLAN D'ACTION 2017-2018**

CONSIDÉRANT le rapport annuel 2016 du PADF ainsi que le plan d'action 2017-2018, déposé par monsieur Luc Désaulniers, coordonnateur;

Re 17-08-126

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite et il est résolu d'approuver le rapport annuel 2016 ainsi que le plan d'action 2017-2018, tel que déposé.

- Adopté à l'unanimité -

**APPUI À LA VILLE DE LA TUQUE : COMPENSATION EN
REDEVANCES SUR LES BARRAGES HYDROÉLECTRIQUES**

CONSIDÉRANT la résolution VLT-2017-06-163 de la Ville de La Tuque concernant une demande de compensation récurrente aux municipalités ayant des centrales hydroélectriques appartenant à Hydro-Québec sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Mékinac est en accord avec la position de la Ville de La Tuque et qu'il y a lieu d'assurer un retour juste et équitable des profits générés par Hydro-Québec;

Re 17-08-127

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu d'appuyer la Ville de la Tuque dans ses démarches d'une demande de compensation récurrente aux municipalités ayant des centrales hydroélectriques appartenant à Hydro-Québec sur leur territoire.

- Adopté à l'unanimité -

**APPUI AU PROJET DE TRAIN À GRANDE FRÉQUENCE (TGF) DE
VIA RAIL**

CONSIDÉRANT la résolution C-2017-0679 de la Ville de Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT que VIA rail a déposé un projet de Train à Grande Fréquence (TGF) auprès du Gouvernement du Canada pour le Corridor Windsor-Québec;

CONSIDÉRANT que ce projet vise à améliorer la qualité des services de transport ferroviaire de passagers;

CONSIDÉRANT que ce projet permet l'accès aux centre des villes du réseau ferroviaire ce qui maximise sa pertinence, son efficacité et sa fréquentation et qu'il augmente les connexions avec les plus petites collectivités, accroît le transport collectif interurbain en plus d'accroître les services sur les lignes utilisées actuellement;

CONSIDÉRANT que le projet correspond aux priorités du gouvernement du Canada au niveau des infrastructures des réseaux de transport collectif;

Re 17-08-128

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu que le Conseil de la MRC de Mékinac appuie le projet de Train à grande fréquence (TGF) de Via Rail et demande au Gouvernement du Canada d'appuyer financièrement le projet de TGF au même titre que le projet de Réseau Électrique de Montréal (REM) et que lesdits projets soient arrimés de façon à permettre à l'utilisateur d'avoir un accès direct et rapide à la gare centrale de Montréal et aux principaux pôles.

- Adopté à l'unanimité -

APPUI À LA MRC DE MATAWINIE : LIGNES DIRECTRICES DU MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES À PROPOS DE LA VENTE DES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT

CONSIDÉRANT la résolution CM-216-2017, de la MRC de Matawinie concernant les Lignes directrices du ministère de L'Énergie et des ressources naturelles pour la vente des terres du domaine de l'État;

CONSIDÉRANT que le MERN a élaboré un projet de lignes directrices sans procéder à une consultation des partenaires municipaux avant de diffuser les nouvelles lignes directrices, ni faire une étude d'impact de l'application des nouvelles lignes directrices en fonction des priorités locales et de l'aménagement et du développement durable;

CONSIDÉRANT que les nouvelles lignes directrices limitent la privatisation du territoire public;

Re 17-08-129

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Martin Coiteux, l'application de la politique gouvernementale de consultation et de simplification administrative à l'égard des municipalités en exigeant du MERN une consultation du milieu municipal conformément à l'article 13 de la Politique afin de modifier les lignes directrices du MERN pour la vente des Terres du domaine de l'État.

Il est également résolu de transmettre la présente résolution à madame Julie Boulet, député de Laviolette et ministre responsable de la Région ainsi qu'au ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, monsieur Pierre Arcand.

- Adopté à l'unanimité -

PROJET « QUALITÉ DE L'EAU DES PUIXS PRIVÉS DE LA MAURICIE »

CONSIDÉRANT la demande d'appui de madame Karine Lacasse, de la MRC de Maskinongé concernant le projet «Qualité de l'eau des puits privés de la Mauricie» qui vise à sensibiliser, éduquer et responsabiliser les propriétaires de puits privés de la région de la Mauricie quant à une meilleure gestion de leur puits privé;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC de Mékinac est en accord avec cette démarche;

Re 17-08-130

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu de transmettre la présente, en guise d'appui, pour soutenir le projet Qualité de l'eau des puits privés de la Mauricie».

- Adopté à l'unanimité -

HYDRO-QUÉBEC, PROJET DE REMPLACEMENT DU POSTE 230-25 KV LE BOURDAIS : AVIS DE LA MRC EN VERTU DE L'ARTICLE 151 DE LA LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME

CONSIDÉRANT la correspondance du sous-ministre du MERN, en date du 21 juin 2017, relative à une demande d'avis de conformité pour le projet de construction du poste Mékinac à 230-25 KV, en remplacement du poste Le Bourdais;

CONSIDÉRANT le schéma d'aménagement de la MRC de Mékinac ainsi que ses documents complémentaires;

Re 17-08-131

EN CONSÉQUENCE, madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin propose, appuyé par monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite et il est résolu par le Conseil de la MRC de Mékinac que le projet d'implantation d'un nouveau poste et la construction de deux lignes d'alimentation, sont conformes au schéma d'aménagement et ses documents complémentaires en vigueur.

- Adopté à l'unanimité -

HYDRO-QUÉBEC, PROJET DE REMPLACEMENT DU POSTE 230-25 KV LE BOURDAIS : APPUI LA DEMANDE D'HYDRO-QUÉBEC AUPRÈS DE LA CPTAQ POUR ALIÉNER LES LOTS REQUIS POUR LA NOUVELLE INSTALLATION

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec prévoit construire le nouveau poste Mékinac à 230-25KV en remplacement du poste Le Bourdais;

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec a réalisé des études techniques, économiques et environnementales pour trouver le site de moindre impact, le tout en consultant la municipalité, la MRC et l'UPA;

CONSIDÉRANT que le nouveau poste Mékinac sera situé à Saint-Tite, en zone agricole, sur une partie des lots 4444489, 4444498 et 4445131 tous du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que ce projet est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaires;

Re 17-08-132

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu de recommander à la CPTAQ d'autoriser Hydro-

Québec à aliéner et utiliser à une fin autre que l'agriculture les lots visés par la demande.

- Adopté à l'unanimité -

AVIS AUPRÈS DE LA CPTAQ POUR UNE DEMANDE D'UTILISATION NON-AGRICOLE À HÉROUXVILLE

CONSIDÉRANT que le propriétaire des lots 4400578 et 4400640, situés à Hérouxville, désire réaliser des activités récréotouristiques complémentaires à son centre équestre;

CONSIDÉRANT que ces activités récréotouristiques complémentaires sont situées dans l'affectation forestière de la zone agricole;

CONSIDÉRANT que les lots visés sont contigu à la zone blanche du périmètre urbain et nécessite une demande d'exclusion de la zone agricole;

CONSIDÉRANT que la municipalité accepte de déposer une demande d'exclusion à la CPTAQ et qu'un avis de la MRC est nécessaire;

CONSIDÉRANT que la demande vise des activités médiévales occasionnelles en lien avec le centre équestre existant ainsi que des visites à la ferme et l'aménagement d'un camping rustique temporaire;

CONSIDÉRANT le genre d'activités complémentaires à un centre équestre est conforme au schéma d'aménagement révisé. Lorsque situé dans l'affectation forestière du milieu agricole;

CONSIDÉRANT que ces activités complémentaires, incluant le camping à la ferme, ne présentes pas de contrainte additionnelle à l'agriculture autres que celles liées aux distances séparatrices imposées par le périmètre urbain;

CONSIDÉRANT qu'il serait préférable de ne pas exclure les lots visés de la zone agricole mais de permettre uniquement l'utilisation à une fin autre que l'agriculture;

CONSIDÉRANT que l'équestre est un créneau important du développement récréotouristiques de Mékinac;

Re 17-08-133

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite et il est résolu de recommander à la CPTAQ de ne pas exclure les lots 4400578 et 4400640 de la zone agricole, mais d'autoriser l'utilisation à une fin autre que l'agriculture soit pour des activités récréotouristiques complémentaires au centre existant. Le tout, tel que défini par l'autorisation d'usage conditionnel émis par la municipalité d'Hérouxville selon leur résolution 2017-04-87.

- Adopté à l'unanimité -

DOSSIER LOISIRS DANS MÉKINAC

CONSIDÉRANT les nombreuses démarches et rencontres tenues entre les divers intervenants liés aux services de loisirs dans Mékinac (SHV,

prendre soin de notre monde, URLSM, CIUSSMCQ, Kino, Réseaux en loisirs, SADC,...) dans la dernière année;

CONSIDÉRANT la proposition de L'URLSM déposés par le directeur général monsieur Jean-Marc Gauthier, laquelle dispose d'un budget pour ouvrir un poste de coordonnateur en loisir dans Mékinac, et ce, dès le 1^{er} septembre 2017;

Re 17-08-134

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu d'accepter l'offre de l'URLSM et de la bonifier pour s'assurer d'embaucher une ressource à temps plein coordonnant l'aspect loisir et culture dans Mékinac et autorise monsieur Claude Beaulieu, directeur général, à signer l'entente avec l'URLSM et à embaucher un employé compétent en la matière;

Une participation financière du FDT sera sollicitée par le biais du fonds culturel du service de développement économique.

- Adopté à l'unanimité -

AGRANDISSEMENT DU PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL (PIR)

CONSIDÉRANT que l'implantation d'entreprises s'intensifie dans le parc industriel régional;

CONSIDÉRANT que le lot contigu a fait l'objet d'une autorisation d'utilisation non agricole pour la MRC de Mékinac pour des fins industrielles auprès de la CPTAQ;

CONSIDÉRANT que le développement de Mékinac passe, en partie, par l'agrandissement du PIR;

Re 17-08-135

EN CONSÉQUENCE, madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives et il est résolu d'autoriser le directeur général, monsieur Claude Beaulieu à faire une offre d'achat au propriétaire dudit lot, et à donner mandat à nos procureurs en cas de refus de vente, pour procéder à l'expropriation de l'immeuble convoité.

- Adopté à l'unanimité -

AUTORISATION DE TRANSFERT D'UN TERRAIN POUR L'IMPLANTATION D'UNE NOUVELLE ENTREPRISE

CONSIDÉRANT qu'une l'entreprise Aliksir vise son implantation dans le PIR au cours de l'automne 2017, sur un lot d'environ 150 000 pieds carrés;

CONSIDÉRANT la création de nouveaux emplois;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac doit obtenir l'autorisation du ministre des Affaires municipales pour vendre l'immeuble à un prix nominal de 1 \$;

Re 17-08-136

EN CONSÉQUENCE, monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu d'autoriser le directeur général, monsieur Claude Beaulieu, à signer

tous documents et toutes procédures nécessaires à ladite transaction d'une partie lot 6 050 785, situé dans la Ville de Saint-Tite, incluant la demande, d'autorisation de vendre ce lot pour un prix nominal de 1 \$, au Ministre des affaires municipales.

- Adopté à l'unanimité -

RÉFECTION DE CHEMINS DANS LES TERRITOIRES NON ORGANISÉS

CHEMIN DOHENY, SECTEUR TAWACHICHE

CONSIDÉRANT que des travaux sont nécessaires dans le chemin Doheny, soit la stabilisation de talus et l'installation d'un ponceau de 450mm, pour un montant de 17 000 \$;

Re 17-08-137

EN CONSÉQUENCE, monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle et il est résolu d'autoriser les travaux proposés sur le chemin Doheny pour un total de 17 000\$

- Adopté à l'unanimité -

RÉFECTION MAJEURE 0-9 KM À MATAWIN

CONSIDÉRANT que l'ensemble des utilisateurs-payeurs du chemin 0-9 km à Mattawin s'entendent pour faire une réfection majeure de ce chemin principale à l'ouest de la rivière St-Maurice;

CONSIDÉRANT que 2 chablis importants doivent être travaillé pour cause de sécurité;

CONSIDÉRANT que les intervenants (forestiers, MERN, SEPAQ, H-Q) s'entendent pour déplacer le chemin à partir du kilomètre 7.4 jusqu'à 9 kilomètre;

Re 17-08-138

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Daniel petit, maire de Grandes-Piles et il est résolu que la MRC de Mékinac accepte de participer financièrement à ces travaux majeures pour un montant de 80 000 \$, maximum 15 % du coût total des travaux évalués à près de 500 000 \$. Le montant requis sera prélevé à même le fonds d'aide aux villégiateurs.

- Adopté à l'unanimité -

ASCLÉPIADE- FILIÈRE

CONSIDÉRANT les recommandations du comité Asclépiade;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de créer la filière «Asclépiade» afin de réunir tous les intervenants concernés qui souhaitent réussir la mise en place d'une structure créative d'emploi et de développement de ce nouveau créneau;

Re 17-08-139

EN CONSÉQUENCE, monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables et il

est résolu de créer la filière «Asclépiade Mékinac» en invitant les participants suivants :

- Comité Asclépiade de la MRC (3 maires et coordonnateur à l'AME);
- Représentant du MAPAQ;
- Représentant de Lavi-Eau-Champs;
- Représentant de Encore 3;
- Représentant de la coopérative Monark;
- Représentant de l'UPA;
- Producteurs de soyers de Mékinac;

- Adopté à l'unanimité -

ASCLÉPIADE - APPUI FINANCIER À LA FILIÈRE

CONSIDÉRANT la résolution 17-04-17 de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de d'actualiser le dossier en collaboration avec tous les partenaires reliés à la filière de l'Asclépiade;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, selon les recommandations du comité Asclépiade, d'investir dans une récolteuse supplémentaire ainsi qu'un séchoir;

Re 17-08-140

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite et il est résolu d'investir à même le budget prévu, un montant de 70 000 \$ dans une récolteuse automatisée et un séchoir, par un octroi non-remboursable à la coopérative Monark, selon les conditions retenues par le comité Asclépiade de la MRC de Mékinac.

- Adopté à l'unanimité -

ASCLÉPIADE - APPUI À ENCORE 3

CONSIDÉRANT que l'entreprise Encore 3 s'est implanté dans Mékinac il y a 5 ans, en partenariat avec le CLD, le MAPAQ, la coopérative Monark et l'UPA, créant une activité économique importante dans notre milieu, liée au secteur agricole;

CONSIDÉRANT que le plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC de Mékinac, adopté au printemps 2017, priorise fortement la filière de l'asclépiade;

CONSIDÉRANT que les représentants de Encore 3 ont toujours eu un lien de confiance avec les partenaires du milieu;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac a accepté d'injecter 100 000 \$ sur 3 ans dans la filière asclépiade pour soutenir la production et la confection de machinerie de récolte et de séchage de la matière première;

CONSIDÉRANT que les champs des agriculteurs impliqués atteignent la maturité souhaité de l'Asclépiade après la première plantation;

CONSIDÉRANT que les efforts des dernières années de la filière «Asclépiade» touchent les buts visés;

Re 17-08-141

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par monsieur Jean-Claude Tessier, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu par le Conseil de la MRC de Mékinac, unanimement, d'appuyer l'entreprise Encore 3, dans ses démarches auprès du gouvernement du Québec, afin de s'assurer de maintenir le traitement de la soie d'Amérique, dans notre milieu, en créant des emplois durables.

- Adopté à l'unanimité -

PROLONGEMENT ET AMÉNAGEMENT DU CENTRE DE TRANSBORDEMENT

CONSIDÉRANT les demandes de plusieurs entreprises de la région qui désirent utiliser le centre de transbordement situé dans le parc industriel régional (PIR);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'améliorer l'aménagement du centre et de prolonger la voie ferrée pour satisfaire les entrepreneurs;

CONSIDÉRANT que cette initiative créerait un bon nombre d'emploi;

Re 17-08-142

EN CONSÉQUENCE, madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin propose, appuyé par monsieur Daniel Petit, maire de Grandes-Piles et il est résolu d'autoriser le directeur général, monsieur Claude Beaulieu à déposer une demande de financement auprès de Développement Économique Canada pour un projet totalisant un montant de 1 795 000 \$.

- Adopté à l'unanimité -

APPUI À SAINT-TITE : MISE AUX NORMES DE L'ARÉNA

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Tite s'apprête à déposer une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling, pour le remplacement du système de réfrigération de l'aréna;

CONSIDÉRANT que la réalisation de ce projet va permettre :

- D'assurer la pérennité et la fonctionnalité des installations existantes ainsi que leur mise aux normes;
- De favoriser l'engagement de l'ensemble de la population dans un mode de vie sain et physiquement actif;
- De contribuer à l'atteinte des objectifs gouvernementaux en matière de lutte contre les changements climatiques.

Re 17-08-143

EN CONSÉQUENCE, madame Julie Trépanier, mairesse de Saint-Séverin propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-

de-Montauban et il est résolu que le conseil de la MRC de Mékinac appuie le projet de la Ville de Saint-Tite pour le remplacement du système de réfrigération de l'aréna afin que cette dernière puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling.

- Adopté à l'unanimité -

ANNEXION D'UNE PARTIE DE SAINTE-THÈCLE À LAC-AUX-SABLES

CONSIDÉRANT le règlement 2017-539 de la municipalité de Lac-aux-Sables décrétant l'annexion d'une partie de territoire de Sainte-Thècle;

Re 17-08-144

EN CONSÉQUENCE, monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives propose, appuyé par monsieur Jean-Guy Lavoie, maire de Notre-Dame-de-Montauban et il est résolu, conformément à l'article 138 de la *Loi sur l'organisation territoriale*, que la MRC de Mékinac approuve et donne un avis favorable en ce qui a trait au règlement 2017-539 décrétant l'annexion d'une partie de territoire de Sainte-Thècle à Lac-aux-Sables.

- Adopté à l'unanimité -

QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Réjean Martin de Bulletin Mékinac s'informe au sujet de la Filière Asclépiade, Centre de Transbordement et l'aréna de St-Tite.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Re 17-08-145

Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, propose, appuyé par monsieur André Léveillé, maire de Saint-Tite et il est résolu de lever la séance.

- Adopté à l'unanimité -

Préfet

Secrétaire-trésorier